



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF

Question écrite n° 46435

Texte de la question

M. Pierre Morange souhaite attirer l'attention du M. le ministre délégué à l'industrie sur la demande d'augmentation des tarifs d'EDF. Avant de rendre son arbitrage définitif, le Gouvernement vient de saisir la commission de régulation de l'énergie pour avis. Une éventuelle hausse de 2,7 % n'interviendra pas au 1er août, ainsi que le demandait EDF. Il importe de rappeler que la baisse de tarif de 4,3 % en janvier 2003 s'est en grande partie compensée par l'augmentation de 3 % décidée en juillet 2003. Alors que le groupe EDF s'était lancé dans une stratégie d'expansion internationale, avec quelques difficultés au Brésil et en Argentine, une nouvelle politique amorcée en 2002 tend, depuis, à rationaliser son fonctionnement. Aussi, afin d'écartier une nouvelle hausse des tarifs, l'approfondissement de cette orientation n'est-elle pas susceptible de constituer une solution alternative ? Il lui demande son avis sur cette question.

Texte de la réponse

Après un avis favorable de la commission de régulation de l'énergie (CRE), le Gouvernement a publié un arrêté augmentant les tarifs de vente de l'électricité de 1,7 % à compter du 15 août 2006. Conformément au contrat de service public signé le 24 octobre 2005 entre l'État et EDF, cette hausse est inférieure à l'inflation. Afin de protéger le consommateur, le contrat de service public prévoit que les tarifs d'électricité pour les clients particuliers n'augmenteront pas plus que l'inflation sur les cinq prochaines années. Cette règle a été également appliquée aux autres tarifs réglementés de vente de l'électricité. Cette revalorisation sera exclusivement affectée au financement des investissements nécessaires pour garantir la sécurité d'approvisionnement électrique de la France. EDF s'y est engagée avec un programme d'investissements de 40 milliards d'euros d'ici à 2010. C'est en poursuivant le renouvellement et la modernisation des capacités de production d'EDF que nous parviendrons à garantir les niveaux de tarifs de l'électricité les plus bas pour les consommateurs français. C'est aujourd'hui un enjeu majeur dans un contexte de forte augmentation des prix du pétrole et de tension sur les capacités de production de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46435

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7090

Réponse publiée le : 5 décembre 2006, page 12765